

REGLEMENT SPECIFIQUE U15

Saison 2023/2024 Annexe 1

PHASE 2 - DISTRICT

La phase 2 District se déroulera de Janvier 2024 à Mai 2024.

La deuxième phase départementale sera composée de deux poules de niveau regroupant les équipes (ou ententes) n'étant pas qualifiées pour la phase 2 territoire.

La poule de D2 sera composée des trois équipes de play-off classées de la 2eme place à la 4eme place, et des équipes classées 4eme et 5eme de la première phase. (7 équipes)

Les rencontres de ce championnat se joueront en match ALLER.

Le club (ou entente) terminant à la première place sera désigné Champion du Gers de D2.

La poule de D3 sera composée des équipes classées de 6 eme à la 8 eme place de la première phase, ainsi que de l'équipe de Gers Foot Sud 2. (7 équipes)

Les rencontres de ce championnat se joueront en match ALLER.

Le club (ou entente) terminant à la première place sera désigné Champion du Gers de D3.

RAPPEL

PARTICIPATIONS - SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT U15 :

Licenciés : U15G, U14G, U13G (max 3) / **Licenciées :** U16F, U15F, U14F, U13F (max 3)

Pratique : 11X11 **Aire de jeu :** Terrain entier **Temps de jeu :** 2 X 40' **Ballons :** Taille 5

Victoire : 3 points **Nul :** 1 point **Défaite :** 0 point **Forfait ou Pénalité :** - 1 point

REGLES DE DEPARTAGE DES EQUIPES :

En cas d'égalité de points, entre 2 ou plusieurs équipes, le départage sera établi de la façon suivante, en prenant en compte également la notion de coefficient points/matches dans le cas où les équipes n'auront pas joué le même nombre de rencontres, du à l'arrêt des compétitions :

1/ Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes

2/ Le goal-average particulier dans les confrontations directes

3/ Le goal-average général

4/ Meilleure attaque général

5/ Meilleure défense général

6/ Tirage au sort